



**Compte-rendu : Réunion plénière du groupe ENVOL,
Groupe de participation des personnes majeures protégées**

Le mardi 3 décembre 2019

A Château-Arnoux, service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de
l'APAJH04

Les 2 supports de présentation PowerPoint de cette réunion sont également envoyés par mail :

- **Support 1 : Support PPT URIOPSS-Groupe ENVOL-3122019**
- **Support 2 : Support PPT ARI-Groupe ENVOL-3122019**

Animation : Jessica Vieljus & Linda Rakkah, conseillères techniques URIOPSS PACA et Corse

Participants : 38 Personnes inscrites – 29 participants

- **14 personnes majeures protégées**
- 12 professionnels
- 3 professionnels de l'URIOPSS PACA et Corse

Thème de la journée : Exercer son rôle de citoyen

Support 1 : Support PPT URIOPSS-Groupe ENVOL-3122019

1/ Présentation du groupe ENVOL et outils : diapos 4 à 9 du PPT

Diapo 4 : les objectifs et le fonctionnement du groupe

⇒ *Zoom sur la Charte de fonctionnement construite par le COPIL du groupe*

Diapo 5 : les actions réalisées depuis le lancement du groupe en 2017

Diapos 6 et 7 : les sujets traités et à traiter au sein du groupe

⇒ *Tableau avec 6 thématiques :*

- ***Dignité et citoyenneté : sujet de la plénière***
- *Accès à la santé*
- *Relation avec le tuteur et accès à l'information*
- *Vie quotidienne, libertés individuelles et question du libre choix*



- *Gestion budgétaire*
- *Insertion sociale et professionnelle*

Diapo 8 : Exemple de propositions et production du groupe ENVOL

- ⇒ *Les différentes réunions plénières et les ateliers participatifs ont permis de dégager des pistes de propositions concernant divers sujets en lien avec la mesure de protection juridique. Certaines concernent directement les politiques publiques, d'autres l'exercice et la mise en œuvre de ces politiques par les mandataires judiciaires.*
- ⇒ *En 2020, ces propositions seront à travailler, prioriser et communiquer auprès de différentes instances, dans le cadre du COPIL du groupe ENVOL.*
- ⇒ *Elles seront également valorisées dans le cadre de l'actualisation du schéma régional des mandataires 2020/2024*
- ⇒ *Les participants font la proposition suivante : élaborer un document explicatif (sous forme de flyer par exemple) à destination des hôpitaux et services médicaux sur les droits des personnes protégées et la nécessité ou pas du consentement des mandataires judiciaires*

Diapo 9 : Le financement du groupe

2/ Le label droit des usagers – ARS Paca : diapos 10 du PPT

- ⇒ *Participation à un concours national « droits des usagers de la santé » qui récompense des projets exemplaires et innovants en matière de promotion des droits des usagers dans tous les secteurs de la santé. Le projet du groupe ENVOL n'a pas été retenu au niveau national mais a été sélectionné et valorisé au niveau régional par l'ARS*
- ⇒ *Une belle réussite pour le groupe ENVOL qui a reçu un label le 14 novembre 2019 lors des AGORAS de l'ARS à Manosque, remis en main propre à un membre du COPIL du groupe.*

3/ Propositions et productions du groupe ENVOL : diapos 11 à 20 du PPT

Diapo 12 et 13 : Changement de la loi

*La loi a évolué quant à **la question du droit de vote pour les personnes sous tutelle.***



C'est la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice qui a rénové en profondeur les règles applicables aux majeurs vulnérables afin de les renforcer dans leurs droits.

La loi abroge (c'est à dire annule) **l'article 5 du code électoral** qui permettait au juge des tutelles de retirer le droit de vote à certaines personnes bénéficiaire d'une mesure de tutelle.

Retenons désormais que **le juge ne peut plus retirer le droit de vote aux personnes sous tutelle** et que les personnes majeures protégées peuvent voter.

Quelques chiffres :

- 1 364 personnes majeures sous tutelle se sont inscrites pour voter aux élections européennes du 26 mai 2019.
- 300 000 personnes qui viennent de recouvrir leur droit de vote suite à la loi du 23 mars 2019

Diapo 14 à 16 : Pourquoi ce thème ?

Le thème « Exercer son rôle de citoyen » a été déterminé suite au COPIL du 24 septembre 2019. Ce thème fait partie des 6 thématiques générales identifiées par les participants du groupe ENVOL.

Les participants du groupe ENVOL ont formulé le constat d'une **absence ou insuffisance d'informations concernant les sujets en lien avec la citoyenneté.**

Ils ont souhaité :

- Être informé de la législation les concernant en matière de droit de vote
- Être accompagné dans cette démarche citoyenne (procédure de vote, programme des candidats etc.)

L'enjeu est donc d'informer les personnes majeures protégées concernées de ces nouveaux droits, mais aussi les aider à saisir les enjeux du scrutin.

L'objectif est de permettre à toutes les personnes en situation de handicap et notamment celles en situation de handicap psychique et mental, de pouvoir voter.



Diapos 17 : Pourquoi voter ?

Réponses de certaines personnes protégées :

- « Participation à la vie sociale »*
- « Pour de nouveaux changements »*
- « Pour un nouveau président, un nouveau maire »*
- « Droit de citoyen »*

Diapos 18 : Voter, pourquoi? Qui vote ? Pour qui vote-on? Quand vote-t-on ? Quel est le mode de scrutin ?

Le droit de vote est à la base de la démocratie.

*Établi en France par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, il n'a été effectif pour l'ensemble de la population qu'en 1944, avec la reconnaissance du droit de vote aux femmes, **après un long combat mené pour l'égalité des droits politiques entre les hommes et les femmes :***

<https://www.franceculture.fr/societe/21-avril-1944-le-droit-de-vote-accorde-aux-femmes>

Qui vote ?

*Aujourd'hui, sous la Cinquième République, le droit de vote est accordé à toute **personne ayant plus de 18 ans, et ayant les droits civiques.** C'est un suffrage universel.*

En France, le droit de vote est, en principe, étroitement lié à la nationalité. En effet, seules les personnes de nationalité française en disposent, sauf celles qui en sont privées par décision de justice. Toutefois, depuis le traité sur l'Union européenne de 1992 (traité de Maastricht) et la révision constitutionnelle du 25 juin 1992, les ressortissants d'un État de l'Union européenne résidant sur le territoire français peuvent voter et être élus aux élections européennes et municipales.



Cependant, s'ils sont élus conseillers municipaux, ils ne peuvent pas participer à l'élection des sénateurs qui sont des représentants de la Nation, ni briguer un mandat de maire ou d'adjoint.

Le droit de vote permet aux citoyens d'exprimer leur volonté. Ils peuvent ainsi élire leurs représentants (parlementaires par exemple) et leurs gouvernants (président de la République), et participer directement à la prise de décision politique lorsqu'un texte est présenté à leur approbation par la voie du référendum.

Pour être démocratique, le vote doit être égal et secret afin d'éviter toute pression sur le résultat.

Voter pour qui ?

Quelques exemples :

- ⇒ *Le Président – tous les 5 ans*
- ⇒ *Les Parlementaires - tous les 5 ans*
- ⇒ *Les Conseillers municipaux qui vont élire le maire – tous les 6 ans*
- ⇒ *Les députés européens – tous les 5 ans*
- ⇒ *Les conseillers régionaux – tous les 6 ans*

Quel scrutin ?

Pour une personne ou pour une liste de personnes (Exemple des municipales : vote pour une liste)

Majoritaire/proportionnel

2 tours/1 tour

Diapo 19 : Les différentes étapes du vote



Diapo 20 : Handeo

Guide sur les aides humaines : Aides humaines : comment favoriser l'accès au vote des personnes handicapées ?

Précisions :

Les personnes sous tutelle n'ont pas le droit, d'après le code électoral, d'être accompagnées (par une aide à domicile, ou tout professionnel d'établissements ou services médico-social, ou leur tuteur professionnel) pour tous les gestes liés au droit de vote : prendre le bulletin, le mettre dans l'enveloppe, puis dans l'urne etc.

Le tuteur familial en revanche peut les accompagner dans ces gestes-là.

Les assesseurs du bureau de vote peuvent également les aider dans ces démarches (à l'exception du président).

*En revanche, **en amont ou en aval du vote**, les personnes sous tutelle peuvent, bien sûr, se faire aider par les professionnels des établissements ou leurs tuteurs, notamment pour la compréhension des programmes, le déplacement jusqu'au bureau de vote, la socialisation à la question électorale etc.*

Les aides humaines, au sens large, sont les professionnels des ESMS et tuteurs.

Au sens strict, il s'agit d'une aide spécifique à demander dans le cadre de la PCH et intégrée dans la partie « heures de participation à la vie sociale » dans le plan d'aide. D'ailleurs, cela donne souvent lieu à une majoration de la part de certains SAAD car les votes se déroulent le dimanche...

3/ Témoignages associatif de l'association l'ARI : se référer au support 2 PowerPoint

Support 2 : Support PPT ARI-Groupe ENVOL-3122019

L'association l'ARI est intervenue pour présenter son retour d'expérience « facilitation de l'accès au vote pour les personnes majeures protégées » dans le cadre de la préparation des élections présidentielles de 2017.

Cette démarche a été présentée par des professionnels ainsi que deux personnes majeures protégées que nous remercions une fois de plus.

Vous trouverez en pièce jointe de ce mail des informations sur les ateliers de l'ESAT au Revest du Bion (ARI) : Fromagerie, chèvrerie et atelier de conditionnement dans Le Domaine de la Haute Lèbre.



4/ Les élections municipales : la fonction du maire : diapo 22

Patrick MARTELLINI, Maire de la commune de Château-Arnoux Saint – Auban est venu à la rencontre du groupe ENVOL pour présenter ses missions en tant que maire et répondre à toutes les questions des personnes majeures protégées en vue des futures élections municipales 2020.

Nous remercions Monsieur le Maire pour son intervention.

Les prochaines élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2020. Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

5/ Ateliers : diapos 23 à 27

Trois groupes ont été formés. Les ateliers ont duré 1h30.

Leur composition est la suivante :

- Un animateur professionnel par groupe
- 5-6 personnes majeures protégées
- 3-4 professionnels

Un rapporteur s'est également porté volontaire dans chaque groupe pour restituer, avec l'animatrice, les travaux des groupes.

Les ateliers se sont déroulés en **2 temps** :

- Etat des lieux des freins et leviers dans l'accès au droit de vote ;
- Tour de table des participants pour répondre à la question : que souhaiteriez-vous demander aux hommes politiques ?

Les trois groupes ont travaillé à partir d'un support papier au format A3 permettant ainsi de recueillir les propos de chacun pour une restitution collective.

Lors des échanges, des parallèles avec des sujets d'actualité ont été faits quand cela était possible.



Restitution des ateliers

Quels sont les freins dans l'accès au droit de vote ?

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des locaux • Attestation de logement pour s'inscrire sur les listes électorales parfois difficile à fournir • Intérêt pour la politique • La taille des isolements • Urnes trop hautes • Mettre le bulletin dans l'enveloppe (pour ceux ayant des problèmes de motricité notamment) • Accessibilité des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des locaux (concerne les personnes âgées aussi également) • Signalétique : repérer le lieu de vote pour les personnes en situation de handicap • Démarches administratives/inscription • Manque de formation et d'information des personnels municipaux • Difficulté pour mettre le bulletin dans l'enveloppe et dans l'urne 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'information • Manque de sensibilisation • Manque de représentativité politique • Accessibilité • Mobilité • Méconnaissance politique

Comment lever ses freins ? quels axes d'améliorations ?

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une aide humaine pour aller voter • Simplifier les programmes • Programme en FALC/ avec photos • Code couleur pour les bureaux de vote pour aider à se repérer / pour les programmes également • Aide auprès des établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires pour traduire les programmes en FALC/faire travailler les équipes des établissements sur ce sujet avec les personnes • Aider les personnes majeures protégées pour inscriptions sur les listes • Rendre la politique plus ludique, plus attrayante • Faire des ateliers (jeu de rôle) • Voter pour des candidats qui représentent les personnes majeures sous mesures de protection <p>*FALC = Facile A Lire et à Comprendre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir les listes de candidats aux personnes en situation de handicap • Faciliter l'inscription sur internet • Mettre à disposition des aidants par la mairie pour inscriptions et votes le jour J 	<ul style="list-style-type: none"> • Des groupes de parole pour mieux accéder à l'information • Régularité des échanges avec le mandataire • Portes ouvertes dans les mairies • Inviter les maires dans les CVS (Conseil de la vie sociale) • Parité des personnes en situation de handicap pour porter la parole politique • Un organisme en charge de l'évaluation des locaux des bureaux de vote pour être force de proposition pour améliorer l'accessibilité • Des transports en commun adaptés (plus de place pour les fauteuils roulants) • Accès à des contenus de communication politique puis échanger des sujets avec une personne de confiance pour se faire sa propre opinion



Que souhaiteriez-vous demander aux hommes politiques ?

GRUPE 1	GRUPE 2	GRUPE 3
<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des locaux, des transports en commun, dans la rue • Société adaptée aux personnes à mobilité réduite • Respecter ses promesses et ses engagements • Travail • Accès au logement et sdf • équipements et complexes sportifs adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Que les programmes soient rédigés en FALC • Que les hommes politiques passent une journée avec une personne en situation de handicap • Mieux contrôler et encadrer les procurations/ sensibilisation auprès des familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Des transports adaptés • Plus de capacité de place pour les personnes en situation de handicap dans les transports en commun • Augmenter le pouvoir d'achat • Augmenter l'Allocation Adulte Handicapée (AAH)

Ces éléments seront repris dans le document de propositions et contributions du groupe ENVOL.

Pour clôturer la journée, des fiches évaluations sont transmises aux participants.

*Compte rendu rédigé le 19 décembre 2019
Par Linda RAKKAH et Jessica VIELJUS – URIOPSS*